

BULLETIN COMMUNAL DE SEPTEMBRE 2002

MOT DU BOURGMESTRE

Mesdames et Messieurs,

La présence de délinquants carolorégiens venant tirer des coups de feu sur plusieurs habitants des communes de Vresse-sur-Semois et Bièvre au cours de la kermesse de Petit-Fays, est un événement grave.

Ces actes violents reflètent malheureusement une certaine dégradation de la valeur humaine aux yeux d'une certaine frange de la population. Pour ces délinquants, il est normal de se promener avec une arme à feu et de tirer dans une foule.

Face à une telle évolution de notre société, la réforme des polices apporte une réponse efficace. En effet, il a fallu à peine 4 heures pour que les policiers de notre zone interpellent et mettent en garde à vue l'ensemble des auteurs de troubles.

La réforme des polices a entraîné de grands sacrifices tant de la part du personnel policier que des 4 administrations communales concernées (notamment du point de vue pécuniaire). Cette petite révolution est certes imparfaite, elle n'est pas non plus l'unique réponse possible face au sentiment d'insécurité grandissant (il faut également travailler sur l'éducation et sur la prévention), mais elle apporte tout de même une réponse.

Gageons que toutes les personnes impliquées de près ou de loin dans la mise en œuvre de cette politique ambitieuse auront à cœur d'être aussi efficaces que lors de l'intervention de Petit-Fays.

En ce qui concerne ce village, un autre problème va se poser prochainement : l'état lamentable de son église et la dégradation avancée de ses structures porteuses (murs, charpente,...). Pour essayer de rattraper le temps perdu, le Conseil Communal, à l'unanimité, a marqué son accord de principe pour que le Collège échevinal effectue une étude, via un organisme spécialisé, afin d'évaluer les travaux qui devront être réalisés en vue de sauvegarder cet ouvrage religieux.

C'est au demeurant un nouveau coup dur en perspective pour notre budget communal....

Toutefois, ne souhaitant pas terminer ce mot du bourgmestre sur une note pessimiste, je vous annonce avec plaisir que j'ai obtenu la confirmation, auprès de sources officielles, que les subsides européens vont être accordés à notre dossier « Cœur de villages » pour Cornimont et Gros-Fays. C'est ainsi plus d'un million d'euros qui vont être octroyés à notre commune pour dynamiser, embellir et réparer ces deux charmants villages. Mais je ne manquerai pas de vous en reparler plus en détail dans les mois à venir et d'associer la population de ces deux villages à l'élaboration du projet final.

Votre Bourgmestre,

David CLARINVAL

CONSEILS COMMUNAUX

Conseil du 04 avril 2002.

Présents : Mesdames et Messieurs David CLARINVAL, Bourgmestre-Président.
Luc VINCENT, André COLLIN, Michèle JACQUES-BERTHOLET, Echevins.
Aimé GERARD, Maurice DOUNY, Thierry LEONET, Jacques LAMBOT, André
COPINE, Patrick BAIJOT, Francis JAUMOTTE, Hugues ANDRE, Marie-France
RIES-LEONET, Conseillers communaux.
Michelle MALDAGUE, Secrétaire communale.

SEANCE PUBLIQUE

I. TRAVAUX FORESTIERS

A l'unanimité, décide la réalisation des travaux forestiers suivants :

- a) création d'un quai de chargement à Graide, lieu-dit « la Rée », d'une superficie de 500 m² pour une estimation de 6.149 € TVAC.
Une subvention de 30% est escomptée sur le montant des travaux qui seront réalisés par les ouvriers communaux.
- b) Réparations de voiries en divers lieux-dits de la commune pour un montant estimé à 23.804,12 € TVAC.
La passation du marché se fera par procédure négociée sans publicité avec consultation D'au moins trois entrepreneurs.

II. TRAVAUX DE VOIRIE

1. A l'unanimité, approuve le contrat d'honoraires n° 02041 avec le Service Technique Provincial en vue de l'étude des travaux d'entretien de la voirie en 2002.
2. A l'unanimité, décide le marché de travaux de réfection des chemins intérieurs à Graide (Plan triennal 2002) pour un montant estimé de 733.500,00 € TVAC.
Le marché sera passé par adjudication publique. Des subsides seront sollicités auprès de la Région Wallonne.

III. ACQUISITION DE MATERIEL

1. A l'unanimité, décide le marché de fournitures pour l'acquisition d'une pilonneuse destinée au service communal des Eaux pour un montant estimé à 2.700,00 € TVAC.
Le marché sera passé par procédure négociée sans publicité lors du lancement de la procédure, après consultation d'au moins trois fournisseurs.
2. A l'unanimité, décide le marché de fournitures pour l'acquisition d'une tondeuse destinée au service de la voirie pour un montant estimé à 5.445,00 € TVAC.
Le marché sera passé par procédure négociée sans publicité lors du lancement de la procédure, après consultation d'au moins trois fournisseurs.
3. Par 12 oui et 1 non, décide d'approuver l'acquisition de deux camions Unimog d'occasion destinés au service des ouvriers pour un montant total de 605,00 €.

4. Etant donné que le point n° 7 de l'ordre du jour de la présente séance du Conseil communal s'intitule « Travaux d'extension du plancher du chapiteau communal » ;
Considérant que le Collège échevinal propose que cette extension soit réalisée par les ouvriers communaux pour un montant estimé à 4.760,00 € (main d'œuvre et fournitures) ;
Considérant que l'acquisition d'une plate-forme auprès d'une firme spécialisée coûterait environ 7.335,00 € TVAC ;
Considérant dès lors qu'il est préférable de passer un marché de fournitures pour l'acquisition de ce plancher ;
Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité avec consultation d'au moins trois fournisseurs pour l'achat de ce matériel.
Le Conseil communal sera informé du résultat de la négociation.

IV. PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL

1. Vu notre décision de principe du 07 mars 2002 ;

A l'unanimité, décide de mener une opération de développement rural.

2. A l'unanimité, décide le marché de services pour la désignation d'un auteur de projet pour établir le programme de développement rural.

Le marché sera passé par procédure négociée, sans publicité lors du lancement de la procédure avec consultation d'au moins trois prestataires de service et ce, pour un montant estimé à 2.479,00 € TVAC.

V. PATRIMOINE

1. Le point n° 9 de l'ordre du jour « Aliénation d'une parcelle de gré à gré à Naomé – Décision » est abordé.

2. En vertu de l'article 95, 2° alinéa de la NLC, la séance publique est interrompue et le huis-clos est prononcé par le Président aux fins de continuer l'examen de ce point.

3. Dès la fin de la discussion sur ce point, la séance du Conseil communal se tient de nouveau en séance publique.

4. Par 12 voix pour et une voix contre, décide l'aliénation de gré à gré de la parcelle communale sise à NAOME, rue de Graide, lieu-dit «Voie de Graide », cadastrée section C, n°s 33A et 33B d'une superficie totale de 86 ares 25ca, et ce, de la façon suivante :

- lot n° 1 de 47 ares 25 ca à Monsieur MENAGE Raymond pour le montant de 4.434 € ;
- lot n° 2 de 39 ares 00ca à Monsieur SABEAU Pierre pour le montant de 2.193 €.

VI ZONING COMMUNAL

Etant donné que le Bureau d'Expertises Automobiles Jacques Didot et Jean-Yves Perot de Mogimont, a changé de statut et est devenue la SA Attex ;

Par 7 voix pour et 6 voix contre, décide de modifier sa délibération du 14 juin 2001, décidant d'aliéner, de gré à gré, un terrain situé au zoning de Baillamont. L'acte de vente sera donc passé avec la S.A. Attex.

Le groupe « Horizons Nouveaux » pense toujours que cette société d'expertises automobiles n'a pas sa place en zone industrielle et il estime que ce changement de nom constitue donc une réelle opportunité de refuser l'aliénation d'une parcelle communale à la nouvelle société.

VII. AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE

A l'unanimité, décide de verser une cotisation, pour l'année 2002, à « l'Agence Immobilière Sociale Logement Gestion Dinant – Philippeville » de 0.25 € par habitant, soit un montant total de 778,39 € pour l'exercice 2002.

VIII. ARRETES DE POLICE

Est informé de l'arrêté de police pris en urgence par le Bourgmestre en date du 04 mars 2002 pour les travaux de réparation du revêtement de la voirie à Graide (Station), rue du Progrès par la S.A. Jérouvelle de Libramont.

Conseil du 06 juin 2002.

Présents : Mesdames et Messieurs David CLARINVAL, Bourgmestre-Président.

Luc VINCENT, André COLLIN, Michèle JACQUES-BERTHOLET, Echevins.
Aimé GERARD, Thierry LEONET, Jacques LAMBOT, André COPINE, Patrick BAIJOT, Francis JAUMOTTE, Hugues ANDRE,
Marie-France RIES-LEONET, Conseillers communaux.
Michelle MALDAGUE, Secrétaire communale.

I. FINANCES COMMUNALES

1. Etant donné qu'en vertu de l'article 99§2 de la Nouvelle Loi Communale, Messieurs Aimé GERARD, Thierry LEONET, Jacques LAMBOT, André COPINE et Madame Marie-France RIES-LEONET exigent le vote séparé sur plusieurs articles du compte ; Approuve les comptes communaux de l'exercice 2001 de la façon suivante :
 - Compte budgétaire :
 - Article 040/372/01, page 10 - Additionnels IPP : par 7 voix pour et 5 voix contre.
 - Article 762/435/01, page 38 – Contribution Fonctionnement Activités culturelles : à l'unanimité.
 - Article 762/163/01, page 40 – Locations centre culturel : à l'unanimité.
 - Article 834/124/02, page 43 – Charges du propriétaire Rés. St Hubert : à l'unanimité.
 - Article 834/485/01, page 44 – Remboursement des charges propr. Résidence St-Hubert : par 7 voix pour et 5 voix contre.
 - L'ensemble du reste du compte budgétaire de l'exercice 2001 présentant un boni de 4.187.311 francs à l'ordinaire et de 3.624.536 francs à l'extraordinaire : à l'unanimité.
 - Compte de résultats présentant un boni d'exploitation de 8.829.503 francs, un boni exceptionnel de 1.180.473 francs, soit un boni de l'exercice de 10.009.976 francs : à l'unanimité.
 - Bilan : s'équilibrant à 1.966.680.891 francs au 31 décembre 2001.
2. A l'unanimité, arrête les modifications budgétaires n^{os} 1 de l'exercice 2002 présentant un boni de 22.910,52 € à l'ordinaire et en équilibre au montant de 3.193.782,67 € à l'extraordinaire.

II. COMPTES DES FABRIQUES D'EGLISE

A l'unanimité, émet un avis favorable à l'approbation des comptes de l'exercice 2001 des Fabriques d'Eglise suivantes :

- a) Baillamont avec un boni de 115.657 francs et une intervention communale de 157.246 francs.
- b) Oisy avec un boni de 261.781 francs et une intervention communale de 759.953 francs.
- c) Naomé avec un boni de 823.927 francs et une intervention communale de 724.468 francs.
- d) Monceau avec un boni de 262.136 francs et une intervention communale de 728.063 francs.
- e) Petit-Fays avec un boni de 66.681 francs et une intervention communale de 367.019 francs.
- f) Graide avec un boni de 52.154 francs et une intervention communale de 815.765 francs.
- g) Gros-Fays avec un boni de 277.173 francs et une intervention communale de 142.574 francs.
- h) Cornimont avec un boni de 86.786 francs et une intervention communale de 207.239 francs.
- i) Bellefontaine avec un boni de 218.145 francs et une intervention communale de 571.774 francs.

III. TRAVAUX FORESTIERS

A l'unanimité, décide de solliciter la liquidation des subsides du devis de travaux forestiers n° V1780 de l'exercice 2001 d'un montant de 171.439 francs HTVA (ou 4.249,86 € HTVA) pour une subvention de 47.382 francs (ou 1.174,57 €).

IV. TRAVAUX

1. A l'unanimité, approuve le contrat d'honoraires n° 02049 présenté par le Service Technique Provincial pour le projet de travaux d'aménagement des abords de la salle sportive de Graide-Station.

2. A l'unanimité, approuve le contrat d'honoraires n° 02050 présenté par le Service Technique Provincial pour le projet de travaux d'aménagement de l'infrastructure au zoning communal (2° phase).

3. a) A l'unanimité, approuve le contrat d'honoraires n° 02048 présenté par le Service Technique Provincial pour les travaux de renouvellement des conduites de distribution d'eau à Naomé, rue d'Opont.

b) A l'unanimité, décide le marché de travaux pour la réalisation des travaux repris ci-dessus pour un montant estimé à 70.000,00 € HTVA. Le mode de passation du marché sera l'adjudication publique.

4. A l'unanimité, approuve le contrat d'honoraires n° A-C.S.S.-R./02-064 présenté par l'Inasep pour la désignation d'un coordinateur- réalisation en matière de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires dans le cadre des travaux d'aménagement de la sécurité aux abords de l'école de Graide-Station.

5. A l'unanimité, décide le marché de travaux d'amélioration de l'éclairage public à Graide-Station, rue du Progrès pour un montant estimé à 54.074,90 € TVAC. Le mode de passation du marché sera l'adjudication publique.

6. A l'unanimité, décide le marché de travaux de l'entretien de la voirie en 2002 pour un montant estimé à 123.420,00 € TVAC. Le mode de passation du marché sera l'adjudication publique.

7. A l'unanimité, ratifie la délibération du Collège échevinal du 09 avril 2002 décidant de participer à l'opération-pilote pour la mise en place de coussins berlinois sur quatre routes communales.

8. A l'unanimité décide le marché de travaux de renouvellement de la toiture de l'école maternelle de Bièvre-Centre pour un montant estimé à 57.250,48 € TVAC. Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité avec consultation d'au moins trois entrepreneurs.

Des subsides de l'ordre de 70% seront sollicités auprès de la Communauté Française dans le cadre du Programme de Travaux de Première Nécessité.

9. A l'unanimité, décide le marché de travaux d'aménagement d'un restaurant scolaire et d'une salle de gymnastique à Graide-Village. Le mode de passation du marché pour chacun des 7 lots prévus se fera par procédure négociée sans publicité avec consultation d'au moins trois entrepreneurs. Le montant total des travaux est estimé à 142.612 € TVAC se répartissant comme suit :

- Lot n° 1 : Maçonnerie pour un montant estimé à 41.336,77 € HTVA.
- Lot n° 2 : Charpente-toiture pour un montant estimé à 22.037,73 € HTVA.
- Lot n° 3 : Menuiserie extérieure pour un montant estimé à 13.510,20 € HTVA.
- Lot n° 4 : Menuiserie intérieure pour un montant de 10.834,93 € HTVA.
- Lot n° 5 : Carrelages pour un montant estimé à 11.652,04 € HTVA.
- Lot n° 6 : Chauffage-sanitaires pour un montant estimé à 12.322,79 € HTVA.
- Lot n° 7 : installation électrique pour un montant estimé à 6.166,35 € HTVA.

V. ACQUISITION DE MATERIEL

1. A l'unanimité, décide le marché de fournitures pour l'acquisition d'un meuble-bibliothèque pour l'implantation scolaire de Graide-Village pour un montant estimé à 620,00 € TVAC. Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité avec consultation d'au moins trois fournisseurs.

2. A l'unanimité, décide le marché de fournitures pour l'acquisition de matériel informatique pour le secrétariat communal pour un montant estimé à 1.000,00 € TVAC. Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité avec consultation d'au moins trois fournisseurs.

3. A l'unanimité, décide l'acquisition de matériel didactique pour le Centre Culturel pour un montant estimé à 2.500 € TVAC. Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité avec consultation d'au moins trois fournisseurs.

4. A l'unanimité, décide le marché de fournitures pour l'acquisition d'une pompe fermier pour les agriculteurs de Oizy-Baillamont. Le marché sera passé par procédure négociée sans

publicité lors du lancement de la procédure avec consultation d'au moins fournisseurs pour un montant estimé à 5.000,00 € TVAC. L'appareil sera placé à Baillamont, à côté de la fontaine communale, rue de Jominot.

VI. SITE INTERNET

A l'unanimité, autorise l'hébergement des commerçants sur le site web de la commune et ce, aux conditions proposées par la SPRL Léonet Informatique.

VII. CYBER-ECOLE

A l'unanimité, décide le marché de services pour la désignation d'un auteur de projet pour la création d'une cyber-école à Bièvre. Le marché sera passé par procédure négociée sans publicité avec consultation d'au moins trois prestataires de services pour un montant estimé à 3.000,00 € TVAC.

VIII. CARTOGRAPHIE

A l'unanimité, décide de proposer à la Députation Permanente la reconnaissance du tracé des chemins vicinaux n°s 9, 12 et d'un chemin sans numéro créé en 1858 ainsi que la suppression d'un tronçon du chemin n° 2 à Petit-Fays.

IX. LOCATION DE CHASSE COMMUNALE

A l'unanimité, approuve la cession du lot n° 8 de la chasse communale entre Monsieur Albert APPERMONT de Bilzen et Monsieur Jaak STEENSELS de Dilsen à partir du 1^{er} juillet 2002 jusqu'à la fin du bail, à savoir le 30 juin 2005 et ce, aux conditions du cahier des charges régissant les locations de chasse communale.

X. PARTICIPATION FINANCIERE

1. A l'unanimité, décide l'octroi d'une subvention de 38.244,00 € à l'ASBL « Tennis Club de Bièvre » pour la réalisation de travaux de rénovation des terrains de tennis situés à Bièvre, rue d'Houdremont.

2. A l'unanimité marque un accord de principe sur la participation de la commune à la future ASBL « Sports pour Tous en Centre Ardenne » avec une participation annuelle de 5.000,00 €.

XI. LOCATION DES SALLES COMMUNALES ET DU CHAPITEAU COMMUNAL

A l'unanimité, modifie :

- Le règlement communal du 30 septembre 1999 concernant l'utilisation des salles appartenant à la commune.
- Le règlement communal du 29 avril 1999 concernant la location du chapiteau communal.

XII. ARRETES DE POLICE

a) Est informé des arrêtés de police suivants pris en urgence par le Bourgmestre :

- Fermeture de la RN 914 (Vresse - Petit-Fays) le 02 mai 2002.
- Kermesse de Graide du 24 au 26 mai 2002 inclus.

b) A l'unanimité, ratifie l'arrêté de police pris en urgence par le Bourgmestre le 27 mai 2002 pour limitation de la vitesse du carrefour formé par les R.N. 945 et 95 à Baillamont jusqu'à la limite des territoires des communes de Bièvre et Paliseul dans le cadre de travaux réalisés par Inatel.

c) A l'unanimité, établit les arrêtés de police suivants :

- Kermesse de Gros-Fays du 29 juin au 1^{er} juillet 2002 inclus.

- Kermesse de Oizy du 15 au 18 août 2002 inclus.



PERMANENCES DU COLLEGE

- Michèle JACQUES-BERTHOLET : 28/09, 12/10, 02/11, 30/11, 28/12 ;
- Luc VINCENT : 07/09, 05/10, 09/11, 07/12 ;
- André COLLIN : 14/09, 19/10, 16/11, 14/12 ;
- David CLARINVAL : 21/09, 26/10, 23/11, 21/12.

ETAT-CIVIL DU 1^{ER} AVRIL AU 31 JUILLET 2002

Mariage

Youri COLLIN de Bièvre et Marie ORGERIT de Bièvre, mariés le 20 avril 2002.
Didier MARTIN de Bièvre et Elisabeth ARMBRUSTER de Bièvre, mariés le 04 juin 2002.
Benoit FONDU de Manage et Virginie ANSIAUX de Graide, mariés le 29 juin 2002.
Fabian BREUSKIN de Libin et Amélie JAUMOTTE de Naomé, mariés le 20 juillet 2002.

Décès

DUMONCEAUX Jean de Bièvre, y décédé le 02 avril 2002.
COMPERE Marie de Graide, décédée à Bièvre le 09 avril 2002.
COPINE Marie de Monceau-en-Ardenne, décédée à Sainte-Ode le 18 avril 2002.
APIECIONEK André de Monceau-en-Ardenne, décédé à Libramont le 04 mai 2002.
THOMAS Pol de Oizy ,y décédé le 13 juin 2002.
PETITJEAN Lucien de Monceau-en-Ardenne, décédé à Yvoir le 28 juin 2002.
LAMBOT Michel de Gros-Fays, décédé à Yvoir le 28 juin 2002.
ROY Joseph de Graide, décédé à Sainte-Ode le 20 juin 2002.
CLARINVAL Marie Agnès Valentine de Bièvre, y décédée le 26 juillet 2002.

Naissances

MARCHAL Axel, né le 08 avril 2002, fils de Eric et de Christelle LEFEBVRE
PARMENTIER Elyse, née le 16 mai 2002, fille de Didier et de Aurélie MALDAGUE.
BOURGUIGNON Arthur, né le 17 mai 2002, fils de Olivier et de Magali PARENT.
REUFF Noah, né le 29 mai 2002, fils de Christophe et de Sonia MACHAUX.
DION Alicia, née le 19 juin 2002, fille de Frédéric et de Katia RIES.
FEROUMONT Axel, né le 05 juillet 2002, fils de François et de Magali LIBAN.

DONY Tom, né le 07 juillet 2002, fils de Sébastien et de Valérie WANLIN.

Noces d'Or 2002

Réception au Centre culturel de Bièvre
Le 14 avril 2002

Ci-dessous les discours prononcés par Monsieur Luc VINCENT à l'occasion de ces cérémonies :

« Nous sommes réunis aujourd'hui pour fêter ensemble les Noces d'Or , de Monsieur et Madame Emile ANDRE, de Monceau, de Monsieur et Madame Maurice ROLIN de Baillamont, de Monsieur et Madame Justin ROY, de Graide et de Monsieur et Madame Max COLLARD, de Graide-Station. C'est avec grand plaisir que nous accueillons les jubilaires ainsi que les membres de leurs familles dans cette salle de réception du Centre culturel de Bièvre.

Nous les remercions très sincèrement d'avoir accepté avec joie et enthousiasme notre invitation à participer ensemble à cette cérémonie commune et d'ainsi faire partager à tous le grand bonheur qui est le leur. J'associe bien sûr à ces remerciements Monsieur le Curé de Bièvre, le Père Janusch, qui nous a accueilli dans son église pour la célébration religieuse de cet important événement, rehaussé par la prestation toujours très appréciée de la Chorale paroissiale.

Nous ici présents, c'est-à-dire le Bourgmestre, les Échevins, les conseillers communaux, la Secrétaire communale ainsi que les membres de l'Administration Communale, sommes très heureux de transmettre aux jubilaires les félicitations officielles de la Commune.

Comme il est de tradition, je vais tâcher de retracer en quelques mots le parcours familial et professionnel de chacun des couples qui sont devant nous aujourd'hui.

1) Monsieur Émile ANDRÉ et Madame Marie-Louise LEGERRE se sont mariés à Monceau le 9 février 1952.

Ils s'y sont toujours connus puisqu'ils y sont nés tous les deux et qu'ils y habitent depuis lors.

Monsieur André a eu une carrière professionnelle bien remplie, qu'il a commencée aux établissements Collard de la gare de Graide. Il charriait au bois: le métier était dur mais l'homme était vaillant et en bonne santé.

Pendant ce temps-là, le cercle de famille s'agrandissait: Madame André mettait au monde successivement leurs quatre enfants Jean-Luc, Alain, Claudine et Michel.

En même temps que la Maman se consacrait à l'éducation de leur famille nombreuse, à l'entretien de la maison et à la tenue du ménage, les activités du Papa s'étaient déplacées vers la Semois et plus précisément à la scierie Leplang à Alle, où il devait passer l'essentiel de sa carrière et l'y terminer au bout de 28 ans de labeur.

Et pendant toutes ces années, Madame André a aussi apporté une pierre de plus à l'édifice familial en tenant commerce pendant 28 ans. L'épicerie était ouverte à l'enseigne de l'Abeille, dont tous les anciens se souviennent avec un brin de nostalgie, pour ensuite porter d'autres noms au fur et à mesure des aléas du secteur de l'alimentation et de la distribution.

Bien sûr, le temps a passé et l'époque de ces sympathiques commerces de village est révolue mais beaucoup évoquent encore la qualité de l'accueil, la gentillesse et le sens du service qu'on avait l'habitude de rencontrer quand on poussait la porte du magasin chez Madame André.

Les enfants devenus grands, puis adultes, ont quitté la maison, mais sont tous restés dans la région. Ils se sont mariés et ont donné aux heureux grands-parents que nous fêtons aujourd'hui onze petits enfants dont les âges s'étalent entre 4 et 24 ans.

Nos deux jubilaires, encore fort actifs, n'ont actuellement aucune peine à remplir leurs journées, lui au bois ou dans le jardin, et elle, dans la maison, le ménage, la famille et l'attention aux amis et aux voisins.

En réitérant nos plus vives félicitations à Monsieur et Madame André pour leurs Noces d'Or, nous avons l'honneur de leur transmettre les félicitations de leurs Majestés le Roi Albert II et la Reine Paola, de leur offrir un nouveau livret de mariage ainsi que les fleurs et les cadeaux traditionnels de la Commune de Bièvre.

Nous vous souhaitons de continuer ensemble le plus longtemps possible à goûter les joies de l'existence, choyés par l'affection de tous ceux qui vous entourent et vous donnons rendez-vous pour la prochaine étape: les noces de diamants.

2) Monsieur Maurice ROLIN et Madame Marie-Henriette THOMAS se sont mariés à Baillamont le 23 février 1952.

Tous deux originaires de Baillamont où ils sont nés, ils s'y sont donc tout naturellement rencontrés puisqu'ils se connaissaient depuis toujours.

Étant enfant, Maurice avait cependant quitté le village pour aller habiter chez sa Grand-Mère, le long de la grand-route au carrefour de la route de Naômé.

La future épouse quant à elle habitait au moulin de Baillamont dont le papa Thomas était tout naturellement le meunier.

Très tôt mis à l'ouvrage, Maurice commença à travailler à 14 ans pour son oncle Collard de la gare de Graide, pour qui, il allait au bois débarder avec les chevaux.

Il était toujours occupé là quand ils se sont mariés. Puis une occasion se présente: Monsieur Delogne, instituteur à Ochamps, cherchait un jeune couple pour tenir sa ferme à Porcheresse, qu'on appelait le moulin Delogne. Marché conclu: vous voilà devenus fermiers et cultivateurs à part entière, en plus d'être les heureux parents d'une petite fille, Colette, dont vous êtes bien entendu légitimement très fiers.

A vous entendre raconter votre vie de cette époque, j'ai compris que vous avez été très heureux à Porcheresse, aussi bien du métier que du pays de Porcheresse et de ses habitants.

Il faut dire aussi qu'en vous écoutant, on n'entend que de bonnes paroles, que ce soit sur les autres ou sur vous-mêmes. Il est réjouissant de vous voir tous les deux poser un regard bienveillant et amical sur tous ceux qui vous entourent.

Après 12 ans passés à Porcheresse, et à la suite du décès de la maman Rolin, retour à Baillamont, plus exactement à la grand-route, là où nos deux jubilaires habitent encore aujourd'hui.

Les activités ne manquent pas : débardage au bois avec les chevaux pour lui, tenue du ménage et de la ferme pour elle tout en veillant à l'éducation de leur grande fille.

Celle-ci, aujourd'hui mariée depuis un certain temps déjà, leur a donné deux petits enfants, au sujet desquels, je puis vous l'assurer, ils ne tarissent pas d'éloges.

Au nom de l'administration communale, et avant de vous offrir un nouveau livret de mariage et le cadeau traditionnel de la commune, je vous réitère toutes nos félicitations, vous transmets les félicitations de leurs Majestés le Roi Albert II et la Reine Paola et vous souhaitez de continuer à goûter ensemble aux joies de l'existence dans les meilleures conditions possibles, choyés par l'affection de tous ceux qui vous sont chers, et vous donne également rendez-vous pour les noces de diamant!

3) Monsieur Justin ROY et Madame Lucie RÖSER se sont mariés à Mogimont le 19 avril 1952.

Madame est née à Vivy, a vécu quelques années à Opont puis la famille s'est installée à Mogimont. Monsieur quant à lui est né à Graide et annonce fièrement qu'il est toujours resté à Graide.

Ils se sont connus à la foire Sainte-Catherine à Paliseul, un 28 novembre.

Lui travaillait au chemin de fer depuis l'âge de 14 ans et y a passé toute sa carrière, principalement entre Paliseul et Beauraing en tant que chargeur et magasinier, et pour terminer, il était en poste à Libramont.

Elle, elle est tout le temps restée à la maison et c'était bien nécessaire pour mener à bien la grande affaire de leur vie: l'entretien et l'éducation de leur nombreuse famille. Car Monsieur et Madame Roy ont eu dix enfants, sept filles et trois garçons, Anne-Marie, Jacques, Éliane, Claudine, Christian, Geneviève, Monique, Michèle, Joël et Béatrice, qui ont aujourd'hui entre 34 et 48 ans, et qui leur ont donné 22 petits-enfants.

Il leur a fallu beaucoup de courage, d'optimisme et de confiance en la vie et en l'avenir tout au long de ces années pour surmonter les difficultés peu communes d'une pareille aventure! Ceux qui les connaissent bien savent combien Monsieur et Madame Roy sont gais, accueillants, courageux et décidés. Dieu sait qu'il le fallait pour faire face à de tels engagements familiaux!

Tous les enfants de la famille ont fait leurs études en internat, la Maman assurant l'intendance et la coordination de l'entreprise pendant que le Papa, jouissant heureusement d'une bonne santé, passait tout son temps libre à accumuler les heures de travail principalement en plantant des sapins ou en faisant des travaux d'élagage. Il m'a confié n'avoir jamais manqué de demande.

Et maintenant que la plupart de leurs enfants habitent dans la région de Namur, sauf une qui envisage sérieusement de revenir à Graide, nos jubilaires ne restent pas inactifs. Madame n'a jamais cessé d'être une excellente maîtresse de maison, tandis que Monsieur, depuis qu'il est pensionné, s'occupe autour de la maison et a plus de temps pour cultiver une passion déjà ancienne pour l'élevage des pigeons voyageurs. C'est un véritable colombophile, mais mon petit doigt me dit, et Madame Roy ne dément pas, qu'il a beaucoup mieux réussi la famille que la colombophilie.

Le mot de la fin, c'est Monsieur Roy lui-même qui me l'a soufflé en disant qu'ils étaient fiers de leur réussite sur terre et contents du résultat atteint.

En réitérant nos plus vives félicitations à Monsieur et Madame Roy pour leurs Noces d'Or, nous avons l'honneur de leur transmettre les félicitations de leurs Majestés le Roi Albert II et la Reine Paola, de leur offrir un nouveau livret de mariage ainsi que les fleurs et les cadeaux traditionnels de la Commune de Bièvre.

Nous vous souhaitons longue vie parmi nous dans les meilleures conditions possibles et vous donnons rendez-vous pour la prochaine étape: les noces de diamant.

4) Monsieur Max COLLARD et Madame Madeleine RENARD se sont mariés à Graide le 24 mai 1952.

Madame est née à Gembes. Quand la famille déménagea pour s'installer à la gare de Graide, elle avait moins d'un an. Elle y a depuis lors passé toute son existence.

Son futur mari quant à lui naissait à Opont et y a passé toute sa jeunesse jusqu'à son mariage. Il a alors rejoint sa jeune épouse à la gare, mais il a continué sa vie durant à aller à Opont tous les jours.

Il fait en effet partie d'une famille d'Opont où on est menuisier de père en fils depuis cinq générations. A l'époque de son mariage, Monsieur Collard travaillait dans l'entreprise familiale en compagnie de ses trois frères et de son Père. Aujourd'hui, le Père, c'est lui, et à 74 ans, il est toujours fidèle au poste aux côtés de son fils.

Madame Collard a elle aussi gardé une activité professionnelle, certes réduite, mais cependant bien réelle. Elle avait décroché son diplôme de couturière à l'école technique de Bastogne et a exercé ses talents comme indépendante depuis l'âge de 20 ans. Elle était spécialisée dans la confection de toilettes féminines pour les mariages et autres grands événements. Son goût pour la couture lui venait de sa mère, elle-même couturière exerçant la spécialité de culottière.

Au milieu de toutes ces activités, qui durent encore aujourd'hui, Monsieur et Madame Collard parvinrent tout de même à trouver le temps d'avoir deux enfants, Martine et Eric, et d'avoir avec eux une vie familiale sereine et épanouie. Grâce à eux, ils ont maintenant quatre petits enfants au sujet desquels ils sont intarissables comme tous les vrais grands-parents.

Peut-être aussi grâce à eux Monsieur Collard a-t-il eu l'occasion de pouvoir les prendre sur ses genoux, ce qu'il n'a jamais eu le temps de faire quand ses propres enfants étaient petits, tant son métier absorbait toutes ses soirées et ses temps libres comme l'exigeait sa fonction de voyageur au sein de l'entreprise?

Maintenant, bien sûr, ils pensent tout de même de loin en loin à prendre un peu de loisir, Madame au théâtre, Monsieur au cinéma mais à dose homéopathique.

En tout cas, quand on a le plaisir de les rencontrer, l'impression qui se dégage, le sentiment qui transparait, c'est une profonde harmonie, qui se communique naturellement à tous ceux qui les approchent et qui complète avec bonheur la qualité de leur accueil.

Je terminerai en vous présentant une fois de plus nos plus vives félicitations pour vos Noces d'Or en vous transmettant les félicitations de leurs Majestés le Roi Albert II et la Reine Paola. Il va vous être remis, suivant la tradition, un nouveau livret de mariage ainsi que les fleurs et les cadeaux de la Commune de Bièvre.

Bien entendu, à vous également, Monsieur et Madame Collard, nous donnons rendez-vous pour la prochaine étape: les noces de diamants.

5) Noces d'Or 2002 Mr Joseph BALFROID & Me Flora GRIDLET Célébrées à Six-Planes, le 20 avril 2002

Nous sommes réunis aujourd'hui pour fêter ensemble les Noces d'Or de Monsieur et Madame Balfroid qui, pour l'occasion, nous accueillent au sein de leur foyer dans la maison familiale de Six-Planes.

Nous ici présents, le Collège échevinal de Bièvre, c'est-à-dire le Bourgmestre David Clarinval, l'Echevine Michèle Jacques-Bertholet, l'Echevin André Collin, la Secrétaire communale Michelle Maldague, les Conseillers Communaux Patrick Baijot et Francis Jaumotte, et moi-même, les remercions très sincèrement d'avoir accepté de nous recevoir chez eux pour célébrer officiellement cet important événement.

Monsieur Joseph Balfroid et Madame Flora Gridlet se sont mariés à Gros-Fays le 30 avril 1952.

Tous deux sont nés à Six-Planes et y ont passés toute leur existence, avec cependant une notable exception pour Monsieur Balfroid, qui, après avoir fait la guerre de 40 en même temps que ses 4 frères, a été fait prisonnier par les Allemands et déporté à Baden-Baden pendant 5 longues années.

Tous les deux aussi provenaient de familles nombreuses, dont les parents étaient cultivateurs, et où il est de tradition, comme chacun sait, que tous les membres soient mis très tôt à l'ouvrage.

Et c'est donc tout naturellement que le jeune ménage a poursuivi les activités agricoles qui étaient déjà les leurs depuis longtemps.

Bien sûr, ils ont veillé à assurer leur descendance en donnant naissance à 6 enfants, Jeannine, Anita, Pol, Chantal, Nadine et Philippe qui leur ont ensuite donné 13 petits-enfants dont les âges s'étalent entre 28 et 9 ans.

On comprend sans peine que la maman avait largement de quoi s'occuper avec l'éducation des enfants, la tenue du ménage et les travaux de la ferme, ce qu'elle a fait sans cesse avec courage tout en veillant à ce que la maison reste toujours accueillante à tous ceux qui en franchissaient le seuil.

Le Papa, quant à lui, soucieux du bien-être de sa nombreuse famille, a multiplié les activités en faisant fructifier tous les talents dont il était pourvu. En plus de la culture et de l'élevage, il a exercé une foule de métier, principalement dans la construction en étant tour à tour maçon, carreleur, couvreur, menuisier, et j'en passe, sans oublier bien sûr qu'il est le principal artisan de la transformation et de l'agrandissement de la ferme et de l'habitation familiale, et qu'il trouva même le temps pour être, de longues années durant, conseiller communal puis échevin de Oizy jusqu'à la fusion des communes.

Aujourd'hui, il conserve encore quelques activités dans le travail du bois qu'il a de tout temps pratiqué en réalisant de nombreuses et remarquables sculptures et ornements, et même des boules et des quilles dont il est toujours un fervent praticien.

Au nom de la commune de Bièvre, nous vous présentons nos plus vives félicitations, et nous avons l'honneur de vous transmettre les félicitations de leurs Majestés le Roi Albert II et la Reine Paola, de vous offrir un nouveau livret de mariage ainsi que les fleurs et les cadeaux traditionnels de la Commune de Bièvre.

Nous vous souhaitons de continuer ensemble le plus longtemps possible à goûter les joies de l'existence, choyés par l'affection de tous ceux qui vous entourent . Merci!

**6) Noces d'Or 2002 Mr René LEQUEUX & Me Valentine DION
Célébrées à Bièvre, le 12 mai 2002**

Nous sommes réunis aujourd'hui pour fêter ensemble les Noces d'Or de Monsieur et Madame Lequeux qui nous accueillent chez eux dans la maison familiale de Bièvre qui est occupée par la famille de Monsieur Lequeux depuis six générations.

Nous ici présents, le Collège échevinal de Bièvre, c'est-à-dire le Bourgmestre David Clarinval, l'Echevin André Collin, la Secrétaire communale Michelle Maldague, et moi-même, les remercions très sincèrement d'avoir accepté de nous recevoir chez eux pour célébrer officiellement cet important événement.

Monsieur et Madame Lequeux se sont mariés à Houdremont le 10 janvier 1952.

Madame Valentine Dion était en effet d'Houdremont où elle est née le 16 juin 1929. Enfant d'une famille de 4 enfants dont elle était la plus jeune, elle n'avait que 3 ans lorsqu'elle eut le malheur de perdre sa maman. Le papa, qui était cultivateur, se retrouva donc seul pour assurer l'éducation de ses enfants et les travaux agricoles, ce qu'il fit avec beaucoup de courage avant de disparaître prématurément lorsque sa cadette avait 22 ans.

Depuis longtemps, la famille Dion avait l'habitude de venir à Bièvre, chez la tante de Valentine qui avait épousé Joseph Clarinval, arrière-grand-père de notre actuel bourgmestre. Et c'est ainsi qu'elle rencontra pour la première fois l'élue de son cœur le lundi de la fête à Bièvre, le 4 novembre 1946.

Monsieur René Lequeux est né à Graide le 5 février 1923. Cinquième d'une famille de 6 enfants, lui aussi était très jeune, il n'avait que 6 ans, lorsqu'il perdit sa maman. Ils habitaient alors à Wancennes où le papa était instituteur et donnait classe jusqu'au quatrième degré, comme cela se pratiquait à ce moment-là, ce qui correspondrait aujourd'hui à des moyennes inférieures d'excellente qualité. René suivit l'enseignement paternel avec fruit et poursuivit à Carlsbourg les moyennes supérieures dans la section agricole qu'il termina en 1940.

Engagé à la laiterie de Beuraing, il exerçait en même temps la fonction de secrétaire communal dans son village. En 1942, il reprit des études à Gembloux qui lui permirent d'accéder à la SGC, ancêtre de l'ORPA, où il oeuvra au sein du service général des semences et plants.

En 1952, il fit mutation vers l'ONDA. Il y gravit tous les échelons depuis la fonction d'expert, puis chef de district jusqu'au grade d'inspecteur provincial, dont la compétence effective couvrait en réalité une région s'étendant sur tout le sud de la Meuse.

A partir de 1982, jusqu'à sa retraite en 1988, Monsieur Lequeux fit partie d'une commission d'experts européens en semences et plants, ce qui l'amena à parcourir toute l'Europe, à l'exception de la Grèce.

Et en même temps, il présidait le comice agricole et est toujours aujourd'hui président de la wateringue de Bièvre.

On le voit, ce fut une carrière professionnelle remarquable, à laquelle on n'oubliera pas d'ajouter l'exploitation agricole qu'assumaient les deux époux, et spécialement Madame Lequeux.

Nos jubilaires ont donné le jour à 3 enfants, Marcel, Jacqueline et Etienne, qui en ont fait les heureux grands-parents de 5 petits-enfants âgés aujourd'hui de 4 à 20 ans.

Au nom de la commune de Bièvre, nous vous présentons nos plus vives félicitations, et nous avons l'honneur de vous transmettre les félicitations de leurs Majestés le Roi Albert II et la Reine Paola, de vous offrir un nouveau livret de mariage ainsi que les fleurs et les cadeaux traditionnels de la Commune de Bièvre.

Nous vous souhaitons de continuer ensemble le plus longtemps possible à goûter les joies de l'existence, choyés par l'affection de tous ceux qui vous entourent et vous donnons rendez-vous pour les noces de diamant. Merci !

Luc VINCENT
1^{er} échevin, chargé des affaires
sociales

Un nouveau service social dans votre commune : Le Service d'Assistance aux Victimes

Depuis quelques années, l'intérêt porté aux personnes victimes d'un méfait est grandissant. S'inscrivant dans cette politique en faveur de la personne victime, le monde politique a demandé à ce que chaque zone de police compte en son sein un collaborateur spécialisé en matière d'Assistance aux Victimes. Depuis le 1^{er} mars 2002, ceci est chose faite pour la zone de police Houille-Semois, couvrant les communes de Beauraing, Bièvre, Gedinne et Vresse-sur-Semois.

Mademoiselle Stéphanie GERARD (criminologue) a été désignée pour assurer l'assistance aux victimes pour les quatre communes susmentionnées. Ce service, par sa collaboration avec le personnel policier, veut apporter une aide rapide voire immédiate à toute personne et son entourage qui, à la suite d'une infraction à la loi pénale ou d'un fait qualifié infraction à la loi pénale, a subi un dommage matériel, physique et/ou moral. Le Service d'Assistance aux Victimes entend également apporter un soutien, une aide à toute personne se trouvant dans une situation sociale, familiale, conjugale victimisante. Il est important que la situation de rupture sociale que vit la victime, suite à l'infraction ou suite à la situation victimisante dans laquelle elle se trouve, soit la plus courte possible. C'est dans ce sens que le Service d'Assistance aux Victimes travaille.

Le Service d'Assistance aux Victimes de la zone de police Houille-Semois a plusieurs missions :

- Etre un lieu d'accueil, d'écoute et de soutien
- Assister immédiatement les personnes se trouvant dans des situations de crise émotionnelle ou de victimisation grave
- Apporter un aide pratique personnalisée à la situation que la victime rencontre
- Orienter, si nécessaire, vers un service d'aide répondant au mieux au(x) besoin(s) de la victime
- Répondre aux nombreuses questions que se pose la victime (concernant le dépôt de plainte, la procédure, ...)
- Informer la victime concernant ses démarches administratives
- Sensibiliser le personnel policier en matière de politique victimologique
- Participer à des actions de prévention

Ainsi, si vous êtes victime d'une infraction, d'un délit (coups et blessures volontaires, agression, harcèlement, vol, viol, attouchement sexuel,...), d'une situation sociale, familiale, conjugale problématique ou si vous avez perdu un de vos proches dans des circonstances dramatiques (accident de la route, suicide, assassinat, ...), vous pouvez rencontrer Stéphanie GERARD lors de ses permanences qui ont lieu dans les locaux de l'ancienne gendarmerie de chaque commune.

Horaire des permanences :

A Beauraing :

Le **mardi** de 14h à 17h
Rue Couture, 21 (brigade ex gendarmerie)
Tél. : 082/ 71.14.07

A Gedinne :

Le **lundi** de 14h à 17h
Rue de Dinant, 36 (logement ex gendarmerie)
Tél. : 061/ 58.70.26

A Bièvre :

Le ***mercredi*** de 14h à 17h
Rue d'Houdrémont, 63
(brigade ex gendarmerie)
Tél. : 061/ 51.10.01

A Vresse-sur-Semois :

Le ***jeudi*** de 14h à 17h
Rue A. Raty, 38
(brigade ex gendarmerie)
Tél. : 061/ 50.00.02

En dehors des heures de permanence, vous pouvez contacter Stéphanie GERARD par téléphone au 061/ 58.70.26 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h.

Stéphanie GERARD, Service d'Assistance aux Victimes
Zone de Police Houille-Semois

Logo

ACTIVITES AU
CENTRE CULTUREL



1. Formation horticulture

L'Administration Communale de Bièvre, en collaboration avec l'CFPME de Dinant organisera prochainement un cycle de six conférences spécialement destinées aux entrepreneurs de parcs et jardins, horticulteurs et pépiniéristes, ainsi qu'à leur personnel. Le programme a été établi comme suit :

Voir feuille en annexe pour programme

2. FORMATION EN MATIERE D'EMPLOI

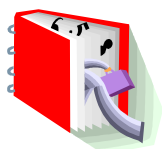
Le centre de formation pour PME de Dinant organise au centre culturel de Bièvre deux conférences destinées aux chefs d'entreprise, patrons, employeurs ou futurs employeurs.

La première, le mardi 08 octobre 2002, de 18h30 à 21h30 traitera des aides à l'emploi. Venez faire le point sur les incitants suivants :

- La prime d'emploi de la Région Wallonne
- Le plan Activa
- La formation professionnelle en entreprise (PFI)
- La convention de premier emploi

La seconde, le mardi 05 novembre 2002, de 18h30 à 21h30, traitera du choix du contrat de travail : contrat à durée déterminée, indéterminée, pour un travail nettement défini, de remplacement (modalités, durée, succession, fin,...) et problématique de la période d'essai (durée, renouvellement, suspension, fin de contrat, ...)

**Pour tous renseignements et inscriptions :
CFPME Dinant 082 21 35 80**



AGENDA

Nous avons le plaisir de porter à votre connaissance, ci-après, les diverses activités et manifestations prévues prochainement dans notre commune.

Si vous souhaitez y mentionner des informations vous concernant ou concernant une association dont vous êtes responsables, n'hésitez pas à nous contacter au 061/239.664

- **Marché mensuel** : le 3^{ème} mercredi du mois – de 10 à 12 heures – sur la place communale près de l'église

- **Kermesses en 2002:**

- Petit-Fays : 2^{ème} kermesse : les 27, 28 29 et 30 septembre.
- Monceau : 2^{ème} kermesse : les 4, 5, 6 et 7 octobre.
- Naomé : 2^{ème} kermesse : les 18, 19, 20 et 21 octobre.
- Graide-Village : 2^{ème} kermesse : les 11, 12,13 et 14 octobre.
- Oizy : 2^{ème} kermesse : les 02 et 03 novembre.

- Bièvre : Fête de la Saint-Hubert : les 08, 09 et 10 novembre.

- Centre culturel

- **du 06 au 08 septembre 2002** : Journées du Patrimoine – Renseignements Messieurs Schnigtienne J-Cl. ou Laval Gilbert ;
- **le vendredi 20 septembre 2002** : remise des prix du concours de façades fleuries + conférence.
- **du 27 au 30 septembre 2002** : exposition de photos résultant du concours organisé par les communes de Gedinne, Vresse-sur-Semois et Bièvre en collaboration avec La Maison du Tourisme de l'Ardenne Namuroise ;
- **du 12 au 27 octobre 2002** : Exposition des réalisations de l'Atelier de Peintures Emile Schodduyn
- **TOUS les deuxièmes vendredis du mois** : rencontre du cercle d'Orchidophilie de Bièvre – renseignements : Monsieur BERGERET Hervé 061/51.17.20

- Divers

- **Du 13 au 15 septembre 2002** : fête du football de Naomé

Logo

L'ATELIER EMILE SCHODDUYN DE BIEVRE

Bien qu'étant en période de vacances, notre atelier n'a pas arrêté ses activités et nos séances sont toujours suivies avec autant d'intérêt.

Le souci de toujours se perfectionner d'abord et puis celui de se préparer aux prochaines expositions sont les éléments moteurs de cette activité.

Et puis, il y a encore cette convivialité qui anime chacun de nous et le fait de rechercher cette belle ambiance qui règne au sein de notre groupe.

Le programme toujours très chargé, ne nous permet pas de ralentir le rythme de nos séances, il y a toujours une ou plusieurs expositions en vue, auxquelles il faut faire honneur. C'est ainsi que nous participerons à l'exposition axée sur les vieux métiers, et ensuite nous aurons notre exposition au mois d'octobre. Pour couronner tout cela, nous avons enfin réussi à nous doter d'un four qui nous sera livré courant avril. Nous aurons exaucer ainsi, par nos propres moyens, un vœu qui nous tenait à cœur.

Il nous sera dès lors, possible de cuire de plus grandes pièces et prendre un nouvel essor en ce domaine.

En bref, nous continuerons à suivre un programme rigoureux convenant à toutes et à tous.

Pour l'Atelier,
Emile SCHODDUYN

Pour tous renseignements : Marie-Luce VERITER – Rue de Dinant 51
5555 BIEVRE - 061/51.18.61

logo

BIEVRE, COMMUNE D'EUROPE

La **rencontre d'été** avait lieu à Samuel au Portugal. Fête très réussie, organisée par l'Association Culturelle, Récréative et Sociale de Samuel.

Citons Benoît : Cette année les délégations européennes se sont réunies à Samuel au Portugal. Un pays encore fort sauvage comparé à la Belgique, ses habitants aiment l'appeler « Le jardin de l'Europe ». C'est un paradis pour les amateurs des produits de la mer, car ils y sont frais et délicieusement préparés. De plus la beauté du paysage n'a d'égale que la gentillesse des autochtones.

C'était donc un cadre agréable pour ce nouveau meeting, dont les thèmes étaient particulièrement intéressants. Il s'agissait « des flux d'immigration en Europe » pour les adultes et du « volontarisme social » pour les jeunes ; des thèmes s'inscrivant parfaitement dans l'actualité et que nous avons étudiés de manière brève et efficace.

Autant pour les rencontres que nous y avons fait que pour les sujets abordés, ce fut une expérience enrichissante. »

Deux jeunes partiront au Congrès des jeunes à Bucine en Italie (du 31 août au 7 septembre). Cette année l'accent est mis sur l'implication des jeunes dans le développement rural avec le projet de présenter une animation dans le village de San Pancrazio, petit village de la commune de Bucine situé sur les hauteurs.



Cette année nous organisons une « **Journée de vendanges en Champagne** » le dimanche 22 septembre 2002.



Départ en car de Bièvre, maison communale, à 6h30 et retour vers 22h00.

Au programme de la journée : 9h00 déjeuner vigneron au pressoir, 10h00-12h00 cueillette du raisin, 12h00-12h30 retour au pressoir, pressurage du raisin, dégustation du jus, 12h30-13h30 visite du Musée -privé- de la Vigne et du Vin, 13h30 repas au Champagne, retour par Reims avec souper libre, avec une bouteille de Champagne offerte par personne.

Prévoir imperméable et bottes. Age minimum : 18 ans.

Réservation par paiement de 60 € par personne (couvrant le car et la journée vendanges) au compte 068-2125559-25 de Bièvre, Commune d'Europe. Renseignements complémentaires : Bièvre, Commune

Europe rue de la Gare, 57 5555 Bièvre - 061/51.16.32

DU COTE DU SYNDICAT D'INITIATIVE.

Dernier volet d'une trilogie initiée en 2000, sous le thème de l'eau, poursuivie en 2001, sous celui des idées, les "itinéraires au fil du labour" sont au programme des XIV^{ème} Journées du Patrimoine en Wallonie, qui auront lieu en septembre de cette année. Une fois de plus, ce sera ce même patrimoine architectural, sous toute sa richesse et sa diversité, qui sera en point de mire. Cette année, il le sera non plus sous l'angle des idées, mais sous celui du labour ; un labour, une conscience du travail bien fait, un savoir-faire qui n'a jamais cessé d'accompagner le patrimoine à travers les siècles ; un labour dont nous ne pourrions bénéficier des fruits qu'en acceptant la charge d'en assurer la protection et la valorisation.

Dans le cadre du thème 2002 des Journées du Patrimoine "Au fil du labour", le Syndicat d'Initiative, associé à l'administration communale de Bièvre, fixe rendez-vous à l'ancien Pavillon Saint-Hubert, devenu Centre culturel. Il vous invite à vous souvenir des artisans comme le forgeron, le tonnelier, le sabotier, le vannier, le planteur de tabac, ... tels que nous les conservons dans nos mémoires. Vous découvrirez également les fragiles témoignages du savoir-faire d'antan de nos vieux métiers oubliés.... De très nombreuses animations vous attendent.

Vendredi 06 septembre 2002

- 18 heures 30 : Vernissage des Journées du Patrimoine, de l'**Exposition sur les vieux métiers et outils** et de l'**exposition de peintures de l'atelier Emile Schodduyn sur le labour d'autrefois**.
- 20 heures : **Conférence sur les vieux métiers d'Ardenne** (Yvon Barbazon).

Samedi 07 septembre 2002

- 14 à 19 heures : Ouverture des expositions.
Vente de vieux livres par le Comité bibliothèque.
- 20 heures : Soirée détente avec l'**humoriste Jean Nicolas de Sugny** et en première partie "**Les Vamps de Bièvre**".
Organisation Conseil culturel de Bièvre.

Dimanche 08 septembre 2002

- 10 à 18 heures : Ouverture des expositions.
Bourse d'échange cartes postales et outils anciens.
Vente de vieux livres par le Comité bibliothèque.
- 11 heures 30 : **Concert apéritif** dans l'enceinte du parc Saint-Hubert par le **Dixie Boys Band** (Jazz « Vieux style » de la Nouvelle-Orléans).
Possibilité de se restaurer sur place – vieilles recettes ardennaises.
- 14 heures 30 : **Frairie des Masuis et Cotelis Jambois**
(Groupe folklorique avec 30 danseurs et musiciens)
- A partir de 10 heures : **Château gonflable** offert par Bulac de Monceau.
Carrousel (éventuel).

A l'occasion de la sixième édition du concours de "façades et abords fleuris", une conférence sur "les plantes médicinales" vous est proposée. Elle est programmée au Centre

culturel de Bièvre le vendredi 20 septembre 2002 à partir de 20 heures, à la suite de la remise des prix du concours.

Autres rendez-vous du S.I. :

1. Du 27 au 30 septembre : exposition au Centre culturel du concours photos organisé par la Maison du Tourisme de l'Ardenne namuroise, l'Office du tourisme de Gedinne et le Syndicat d'Initiative Régional de Bièvre. Vernissage le 27 septembre à 18 heures.
2. Le 05 octobre : promenade guidée "Champignons".

Jean-Claude Schingtienne, Président

*"Syndicat d'Initiative" de la commune de Bièvre A.S.B.L., Rue de Bellefontaine 26 à 5555 Bièvre
Tél. : 061/ 29.20.92, 061/ 51.16.57, 061/ 51.13.47, 061/ 51.11.65, 061/ 51.14.75
E-mail : sirb.bievre@skynet.be*

Du côté de l'U.T.A.N...



AGENDA DE LA PROCHAINE SESSION DE CONFERENCES

Votre nombreuse participation aux premières conférences avant les vacances nous encourage fortement à continuer à vous présenter les meilleurs orateurs. Chacun peut y assister, et pas seulement les personnes du 3^{ème} âge, pour 4 € ou 3 € si vous avez payé votre cotisation annuelle de 10 € (isolé) ou de 15 € (couple).

Les thèmes abordés prochainement sont :

- **27 septembre à 15 heures** : « L'Énergie » par Monsieur Jean-Pol PONCELET (ancien Ministre de la Défense Nationale)
- **15 octobre à 15 heures** : « Rcazons walon » par Monsieur Louis BAIJOT, rikerreu de nosse passé.
- **05 novembre à 15 heures** : déplacement en car à Namur avec visite du Parlement Wallon (inscription, programme et prix communiqués ultérieurement) ;
- **10 décembre à 15 heures** : « Le Népal, au pied de l'escalier des dieux » par Monsieur Guy DELFORGE

Pour de plus amples informations :
Mady DORCHYMONT

Rue de Bouillon 8
5555 BIEVRE
061/51.11.65

ECOLE COMMUNALE - Ecole de Oizy

Radio et télévision dans une belle région

« Mercredi dernier, les enfants de 5^{ème} année et d'autres enfants sont allés à la Bergerie de Bellefontaine pour enregistrer leur reportage sur la Bergerie...

Nous pénétrons dans l'étable. Une équipe de la RTBF enregistre nos questions, les bruits et interview des propriétaires. Ensuite, nous allons dans la salle de traite pour montrer aux personnes de la RTBF (les niouzz) et de la radio de Liège, l'activité du berger. Ils enregistrent le bruit des machines, l'entrée des brebis dans la pièce, etc....

15 heures ... direction la fontaine Saint-Furcy. Pourquoi ? Le berger nous explique qu'un de leur fromage est lavé à l'eau de la source.

Il n'hésite pas à rappeler la légende de cette « Belle Fontaine ».

Monsieur et Madame Van de Ryse, les élèves de l'école, leur institutrice,... sont ravis de cette aventure. Quelle expérience enrichissante !

Grâce à notre reportage, nous sommes invités à visiter les studios de la RTBF Liège et nous avons remporté une excursion d'un jour en Wallonie... Génial n'est-ce-pas !

Vous désirez (re) découvrir ce petit coin de paradis ? Alors n'hésitez pas ... Allumez radio et TV. »

Cette émission a été transmise sur la RTBF1 « Niouzz » la dernière semaine de mai et en radio sur Fréquence Wallonie (92.8) le samedi 1^{er} juin dans l'émission « Bons baisers de chez nous » de Guy Lemaire.

Mélissa PONCIN
5^{ème} année – OIZY

Une expérience de plus

Les élèves de l'école de Oizy devant les studios de la RTBF Liège....

C'était le samedi 1^{er} juin à 07 h 30 dans l'émission « Bons baisers de chez nous » de Guy Lemaire.

« La Bergerie de Bellefontaine », reportage préparé par Mélissa et Benjamin (5^{ème} année), a ravi les auditeurs fidèles de Fréquence Wallonie.

Un souvenir inoubliable ...

Une expérience UNIQUE !

Les richesses de notre patrimoine avec Monsieur Yvon BARBAZON

Une idée originale du Syndicat d'Initiative de Bièvre.

Un mardi de juin...

L'origine du Moulin de Mitauge de Oizy, l'histoire du tram de Graide...

Une leçon d'éveil proche des enfants qui suscita chez certains beaucoup de questions.

Merci Yvon



DECOUVERTE D'UN COL :

COL des BAUCES - 397 M

Il se situe au passage de la vallée de la Goutelle à Naomé (370 m) à celle de l'Oûr (334 m) en franchissant la ligne de faîte entre le sommet du Bestin (432 m) au nord et celui du Baimont (407 m) au sud.

Comment y accéder ?

- par le Sud-Ouest : Montée de Naomé par la rue d'Opont : 800 m à 3,37 % (maximum 6.6 % sur une distance de 27 mètres).

- par l'Est : à Opont, de l'Oûr puis à l'église, la rue de Naomé : 1.700 mètres à 3,7 (maximum 6 % sur une distance de 63 mètres).

Plan :



AVIS AUX AGRICULTEURS

Il existe à Gembloux « l'ASBL ACCUEIL CHAMPETRE EN WALLONIE », sa mission est la suivante : aider les agriculteurs dans leur projet d'aménagement et d'embellissement des abords de leur ferme.

En effet, la Wallonie bénéficie de par la diversité de ses paysages d'une image verte fort appréciée par les populations autochtones et étrangères. De nombreux villages de par le dynamisme de leur villageois offre un certain cachet, il n'en demeure pas moins qu'une exploitation agricole peut dénoter dans le paysage.

C'est pourquoi certains éléments de ces infrastructures peuvent être améliorés dans la cadre des aménagements des abords de ferme : les bâtiments d'exploitation (hangar, étable,...), cour, allées, « fumières », silos, corps de logis, les locaux d'accueil (point de vente, extérieurs de gîtes à la ferme, local pédagogique) les clôtures, les barrières,....

Si la réalisation de ces travaux vous intéresse, l'ASBL Accueil Champêtre en Wallonie peut vous aider à les concrétiser en vous prodiguant les conseils adéquats.

Coordonnées de l'ASBL « Accueil Champêtre en Wallonie » :

47, Chaussée de Namur à 5030 GEMBLoux

Tél. : 081/60.00.60

Fax : 081/60.04.46

E-mail : accueilchampetre@fwa.be



NOUVEAUTE :

RECOLTE SEPARÉ DE LA FRIGOLITE DANS LES PARC A CONTENEURS

La **frigolite** déposée dans les parcs à conteneurs, n'est plus mise en décharge mais **valorisée**.

Comment ? Les panneaux de frigolite récoltés dans les divers parcs sont recyclés par la société THI établie dans le zoning industriel d'Assesse. Celle-ci broie la frigolite en vue de l'incorporer à un ciment présentant ainsi des propriétés d'isolation acoustique et thermique.

Quel type de frigolite ? Exclusivement la frigolite blanche et propre servant à emballer des électroménagers (TV, matériel HI-FI,...) ainsi que les panneaux d'isolation blancs et non souillés (pas de peinture,...).

Plus de renseignements : Parc à conteneurs de Malvoisin : 061/58.99.47



**TU TOUCHES A LA DROGUE
LA DROGUE TOUCHE UN DE TES PROCHES.....
...ET SI ON EN PARLAIT ?!**

Le plan drogue est là pour t'écouter, t'aider, t'informer, t'orienter dans tes démarches.

Tu seras reçu dans la plus **stricte confidentialité** par une assistante sociale ou un psychologue qui chercheront avec toi des « solutions » à tes soucis.

Si tu veux nous rencontrer, nos **permanences** ont lieu à :

- **BEAURAING** (Siège central) : au n° 38, rue de Rochefort (entrée par le côté) :
 - Le jeudi de 15 à 16 h 30
 - Le vendredi de 09 à 10 h 30
- **GEDINNE** : au n° 2, rue de la Croisette (CPAS) :
 - Le vendredi de 15 à 16 h 30
- **BIEVRE** : au n° 39, rue de Bouillon (Administration Communale – entrée par l'arrière) :
 - Le vendredi de 11 à 12 h 30
- **VRESSE** : au n° 1, rue du Ruisseau (Administration Communale)
 - Le vendredi de 13 h à 14 h 30

Si tu veux prendre **rendez-vous** ou si tu veux simplement **plus de renseignements**, tu peux nous joindre lors de nos permanences téléphoniques au : **0472/84.91.16**

- Le lundi de 9 h à 12 h 30 : Assistante sociale : JAMOTTON Audrey
- Le mercredi de 15 h à 16 h 30 : Psychologue : RICHARD Ulrich

En plus des permanences dans chaque commune, le service est ouvert à Beauraing du lundi au vendredi de 13 h 30 à 16 h 30 alors ...

...N'hésite pas à venir nous rencontrer !



LE PRÊT JEUNES



Qu'est-ce que le prêt jeunes ?

C'est une aide financière accordée par la REGION WALLONNE à des jeunes qui contractent un emprunt hypothécaire, auprès d'un organisme de crédit conventionné, en vue de :

- construire ou acheter une habitation neuve,
- acheter un logement existant,
- acheter et rénover un logement existant.

Qui peut bénéficier de cette aide ?

Pour bénéficier de ce prêt jeunes, chacun des emprunteurs doit être âgé de plus de 18 ans et moins de 35 ans à la date de l'acte de prêt. De plus, l'emprunteur, son conjoint, son compagnon ou compagne ne peuvent être seuls ou ensemble, propriétaires ou usufruitiers de la totalité d'un autre logement, ni l'avoir été pendant les deux années qui précèdent la signature de l'acte de prêt sauf d'un logement non améliorable ou inhabitable.

Les emprunteurs doivent également remplir les conditions de revenus globalement imposables perçus deux années plus tôt.

Soit 1.250.000 BEF (30.986,69 euros) pour un isolé ;

1.500.000 BEF (37.184,03 euros) pour un couple ou des cohabitants ;

à majorer de 75.000 BEF (1.859,20 euros) par enfant à charge.

A quelles conditions doit répondre le logement ?

Le logement doit être situé en REGION WALLONNE. Sa valeur vénale ne peut dépasser 4.500.000 BEF (111.552,09 euros) hors terrain, hors TVA en cas de construction ou d'acquisition d'un logement neuf.

Quels sont les engagements des emprunteurs ?

Ils doivent s'engager pour une période de huit ans :

- à occuper le logement à titre de résidence principale ;
- à affecter le logement en ordre principal à l'habitation.

A quelles conditions doit répondre le prêt ?

Le prêt hypothécaire doit :

- être contracté, en premier rang ;
- avoir un taux fixe pendant au moins 10 ans ;
- avoir une durée minimum de 15 ans ;
- s'élever à un montant minimum de 1.000.000 BEF (24.789,35 euros).

A quelles conditions doit répondre l'organisme de crédit ?

Celui-ci doit avoir signé une convention avec la REGION WALLONNE. Il peut bénéficier de sa garantie de bonne fin permettant d'emprunter jusqu'à 100% de la valeur du bien, sans augmentation du taux de prêt.

Combien ?

L'intervention de la REGION WALLONNE consiste en l'octroi d'une subvention de 2.000 BEF (49,58 euros) par mois pendant les huit premières années du prêt.

Cette intervention peut être cumulée avec les autres avantages octroyés par la REGION WALLONNE, notamment les primes à la construction, à l'acquisition ainsi qu'à la réhabilitation et/ou l'assurance gratuite contre la perte de revenus.

Comment faire ?

Les candidats emprunteurs doivent adresser une simple demande d'intervention à l'organisme de crédit qui, après avoir vérifié si toutes les conditions sont réunies, la transmet à l'Administration du logement.

Où s'adresser ?

Administration du Logement, 1, rue des Brigades d'Irlande, 5100 Namur – Tél. 081 33 22 40
Cabinet du Ministre du Logement Michel DAERDEN
2 rue Kefer – 5100 Namur



MOT DE FIN : le compostage

Après avoir pris connaissance de ce que représente le compostage, voici de manière détaillée les différentes étapes de ce processus :

1. Préparation de la matière.

Cette phase est essentielle car il convient de bien préparer la matière de base afin d'obtenir un compost homogène et de bonne composition.

La phase de préparation se subdivise en trois opérations :

a) le mélange : au départ il faut disposer de matières organiques fermentescibles de bonne qualité : matière variées et équilibrées, sans polluants. Il importe donc de bien mélanger.

b) Le broyage : il faut ensuite broyer les matières grossières afin d'augmenter la surface d'attaque pour les micro-organismes, mais pas trop finement pour assurer une bonne aération (particules de 1-2 cm).

c) La mise en tas ou en silo : bien mélangées et broyées, les matières sont mises en tas ou en silo aéré afin de permettre une dégradation optimale des matières organiques. La fermentation, accompagnée d'une élévation de température, va alors commencer.

2. Les retournements

Au cours du compostage, le rapport eau-air-matières solides varie continuellement. Le retournement des matières a pour objectif d'aérer le compost et de remélanger les composants. La fréquence de retournement est variable, toutefois on essaiera d'effectuer un premier retournement après 1-3 semaines, et ensuite, moins fréquemment (toutes les trois à six semaines).

Si la température ne monte pas ou si des odeurs désagréables apparaissent, c'est que l'air est déjà manquant : il faut aérer le tas.

On veillera à réaliser un minimum de 3 retournements (idéalement 5-7).

3. Le criblage

A la fin du procédé, la matière organique décomposée est criblée, l'objectif étant d'éliminer les résidus (gros morceaux). Ces résidus seront réintroduits sur le nouveau compost et poursuivront leur décomposition.

A SUIVRE....

5^{ème} concours de mots croisés pour les enfants de 6 à 12 ans

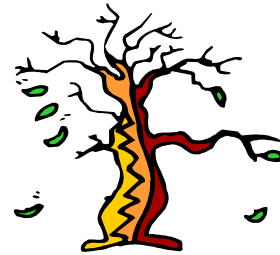
Thème : L'automne

Définitions :

1. Adjectif féminin : « De l'automne ».
2. Ce qui s'oppose au blanc, au gris, au noir ou simplement une coloration.
3. Se détachent à l'automne.
4. Automne.
5. Fruits du noisetier.
6. Action de récolter les légumes et les fruits.
7. Ensemble des animaux que l'on chasse.
8. Fruit riche en amidon appelé marron.
9. Action de guetter et de poursuivre un gibier.
10. Neuvième mois de l'année.



grille



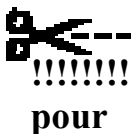
NOM :

Prénom :

Adresse :

Tél. :/.....

Pour départager les gagnants : Combien de réponses exactes recevrons-nous ?



La grille-réponse DUMENT COMPLETEE doit être renvoyée

pour

le 15 octobre 2002 à :

Madame Michèle JACQUES-BERTHOLET

Echevine de l'Enseignement

Administration Communale

Rue de Bouillon 39 à 5555 BIEVRE

=> remise des prix le 26 octobre 2002 à 10 h 00 précises à la Maison communale de Bièvre (les lauréats seront avertis personnellement par courrier).

**Résultats du concours de mois de février : Nombre de bulletins reçus : 71
dont 52 bulletins corrects, 19 incorrects**

Les lauréats du 4^{ème} concours de mots croisés :

Dans l'ordre croissant : Anthony COPINE, Charline BODET, Antoine LIBERT, Florian JEANBAPTISTE, Justine DOUTRELOUX, Jessica VANNIER, Marielle COPINE, Charlotte LAMBOT, Graziella MACK, Maxime COPINE.

Tél. : 061/23.96.60
Téléfax : 061/51.24.78

Bièvre, le 16 septembre 2002

CHASSE

AVIS A LA POPULATION

(Art. 20 du cahier des charges)

Il est porté à la connaissance des intéressés que des battues auront lieu dans les bois communaux de :

COMMUNE DE BIEVRE

Lot n°1 d'une superficie de 285,85 Ha du territoire communal limité comme suit : au Nord le territoire communal de Vresse et la route Orchimont - Bièvre jusqu'au Ban du Mont; à l'Est la route Petit-Fays - Bellefontaine en empruntant la route du "Tiernay" et comprenant la limite EST du bois communal de la MOUSSIRE jusqu'au ruisseau de Bellefontaine puis Chemin du Moulin et Chemin de la "Chavée" jusqu'à la route Bièvre-Orchimont; au Sud la route de Petit-Fays - Vresse jusqu'à la limite communale; à l'Ouest le territoire communal de Vresse et au Nord-Ouest la limite Ouest de la propriété communale boisée de Bièvre "Ternes de la Scierie" situé sur le territoire cadastral d'Orchimont.

- les 09 et 10 octobre 2002
- les 06, 07 et 27 novembre 2002
- le 18 décembre 2002

Lot n°2 d'une superficie de 290,26 Ha du territoire communal limité comme suit : au Nord la limite Sud du lot n°1; à l'Est la route de Monceau - Petit-Fays par les Hochets la route de Monceau - Oizy jusqu'au "Rond Pont" - ruisseau du Ru du Moulin; au Sud le ruisseau du Ru du Moulin jusqu'au Moulin de Monceau le chemin du Moulin de Monceau vers Six-Planes à partir du Moulin jusqu'à la Nationale Oizy-Alle, non compris la partie du bois communal du "Bas de Lonet" situé à l'Ouest de cette route. De ce point jusqu'au carrefour de la Maltournée - Route Maltournée vers Six-Planes jusqu'au carrefour du chemin des Canons. Chemins des Canons jusqu'à la route Oizy-Alle puis celle-ci jusqu'à la limite de la commune de Vresse; à l'Ouest, le territoire communal de Vresse

- les 05 et 19 octobre 2002
- les 02, 16 et 30 novembre 2002
- les 07 et 21 décembre 2002

Lot n°3 d'une superficie de 246 Ha 60 du territoire communal limité comme suit : au Nord limite Sud du lot n°2; à l'Est à partir de la jonction de la route des Canons et de la route de Six-Planes - Route de Six-Planes vers Gros-Fays - De Gros-Fays au Moulin de Gros-Fays par la ligne électrique - Du moulin de Gros-Fays par le chemin conduisant aux Mestures

jusqu'à la route de Gros-Fays - Cornimont puis celle-ci jusque Cornimont vers Vivy jusque la limite de la Province du Luxembourg; au Sud la Province du Luxembourg - Commune de Bouillon avec inclus dans le lot la propriété communale de Bièvre "Ban Commun" situé sur le territoire cadastral de Rochehaut; à l'Ouest la commune de Vresse et le territoire de Vresse "Le Hamay" situé sur la commune de Bièvre.

- les 05, 19, 20 et 23 octobre 2002
- le 20 novembre 2002
- le 07 décembre 2002

Lot n°4 d'une superficie de 60 Ha 76 du territoire communal comme suit : au Nord la limite Sud du lot n°2; à l'Est la route Oizy-Monceau jusqu'au ruisseau du Ru du Moulin; au Sud la route Oizy vers les Bledoux jusqu'au carrefour du chemin des Canons - Celui-ci jusqu'à la nationale Oizy-Alle, puis la nationale jusqu'au carrefour avec le chemin venant du Moulin de Monceau; à l'Ouest la limite Sud du lot n°2.

- les 06, 13 et 27 octobre 2002
- les 10, 17 et 24 novembre 2002
- les 08, 15, 22 et 29 décembre 2002

Lot n°5 d'une superficie de 312 Ha 36 du territoire communal limité comme suit : au Nord la limite Sud des lots n°2 et 4; à l'Est l'ancien chemin Oizy - Moulin de Mitaugé - Vivy; au Sud la Province du Luxembourg; à l'Ouest la limite Est du lot n°3. (DELMULLE Daniel)

- les 05, 06, 26 et 27 octobre 2002
- les 23 et 24 novembre 2002
- les 07 et 21 décembre 2002

Lot n°6 d'une superficie de 242 Ha 87 du territoire communal limité comme suit : au Nord la route Oizy - Chapelle de Oizy et prolongement jusqu'au carrefour avec le chemin Baillamont - Jominot - Poteau de Vivy; à l'Est route de Baillamont vers le poteau de Vivy, à partir du carrefour précité jusqu'à la limite Province du Luxembourg, et cette limite jusqu'au poteau de Vivy; au Sud la Province du Luxembourg; à l'Ouest la limite Est du lot n°5. (DELMULLE Daniel)

- les 05, 06, 26 et 27 octobre 2002
- les 23 et 24 novembre 2002
- les 07 et 21 décembre 2002

Lot n°7 d'une superficie de 19 Ha 72 du territoire communal limité comme suit : au Nord la route Oizy - Baillamont; à l'Est la route Baillamont Jominot - Vivy; au Sud la limite Nord du lot n°6; à l'Ouest la limite Nord du lot n°6. (JAMOTTE Abel)

- les 06, 13 et 27 octobre 2002
- les 10, 17 et 24 novembre 2002
- les 08, 15, 22 et 29 décembre 2002

Lot n°8 d'une superficie de 63 Ha 28 du territoire communal limité comme suit : au Nord la route Baillamont vers la route Bièvre - Bouillon jusqu'au carrefour "Ramelot"; à l'Est la route Bièvre - Bouillon à partir du carrefour précité jusqu'à la limite de la Province de Luxembourg; au Sud la Province du Luxembourg; à l'Ouest la limite Est des lots n°6 et 7 (APPERMONT Albert)

- le 30 novembre 2002
- le 28 décembre 2002

Lot n°9 d'une superficie de 147 Ha 49 du territoire communal limité comme suit : au Nord ancien chemin de Bièvre - Monceau jusqu'au chemin dit de Gedinne - Ancien chemin de Gedinne jusqu'au carrefour de la route Graide-Station - Monceau puis cette route jusqu'à Monceau; à l'Est : la route Bièvre - Bouillon jusqu'au carrefour "Ramelot"; au Sud la limite Nord des lots n° 7 et 8; à l'Ouest la limite Est des lots n° 2 et 4 (COPINE Jean-Marie)

- le 12 octobre 2002
- les 09 et 16 novembre 2002
- les 07, 21 et 29 décembre 2002

Lot n°10 d'une superficie 291 Ha 79 du territoire communal limité comme suit : au Nord le territoire communal de Vresse; à l'Est la route Bièvre - Houdrémont; au Sud la limite Nord du lot n°9; à l'Ouest la limite Est des lots n° 1 et 2. (REUBSAETS Stéphane)

- les 12 et 23 octobre 2002
- les 09, 16 et 27 novembre 2002
- les 07, 18, 21 et 29 décembre 2002

Lot n°11 d'une superficie 120 Ha 26 du territoire communal limité comme suit : au Nord le territoire communal de Gedinne, à l'Est la route Dinant - Bouillon jusqu'au Pont Mack - A partir du Pont Mack, ancienne route de Gedinne à Graide-Village, au Sud assiette de l'ancien vicinal Graide à Graide-Station puis route nationale Graide-Station - Monceau jusqu'au carrefour de la route Bièvre - Bouillon, à l'Ouest : la limite Est des lots n° 9 et 10.

- le 06 octobre 2002
- les 09 et 10 novembre 2002
- les 07, 08, 28 et 29 décembre 2002

Lot n°12 d'une superficie de 255 Ha 43 du territoire communal limité comme suit : au Nord la route Graide-Station vers Monceau jusqu'au carrefour avec la route Bièvre - Bouillon; à l'Est le chemin de fer Graide-Station vers Bertrix à partir de la Gare de Graide; au Sud la Province de Luxembourg; à l'Ouest : la limite des lots n° 8 et 9.

- les 11 et 18 octobre 2002
- les 01, 08, 15 et 22 novembre 2002
- les 06 et 13 décembre 2002

Lot n°13 d'une superficie de 97 Ha 14 du territoire communal limité comme suit : au Nord assiette de l'ancien vicinal Graide à Graide-Station; à l'Est le ruisseau de Graide du Village jusqu'à la route Graide - Graide-Station, puis cette route jusqu'à la jonction avec le chemin de Hurlevent puis celui-ci jusqu'à la bifurcation avec la route conduisant au Moulin Genon. Ce chemin jusqu'au Moulin Genon ensuite la limite Ouest du bois communal "Scie ou Paffaus" jusqu'au chemin de la Scierie. Chemin de la Scierie jusqu'à la route de Naomé - Graide; au

Sud la Province du Luxembourg; à l'Ouest la limite Est du lot n° 12. (CORNET Robert)

- les 06 et 27 octobre 2002
- les 10 et 30 novembre 2002
- les 15 et 29 décembre 2002

Lot n°14 d'une superficie de 92 Ha 19 du territoire communal limité comme suit : au Nord la limite Est du lot n°13; à l'Est la route Graide - Naomé à partir de Graide-Village jusqu'au carrefour de la route conduisant au Moulin Genon; au Sud la limite Est du lot n°13; à l'Ouest la limite Est du lot n°13.

- les 12 et 30 octobre 2002
- les 16 et 28 novembre 2002
- le 13 et 29 décembre 2002

Lot n°15 d'une superficie de 53 ha 66 du territoire communal limité comme suit : au Nord la route de Naomé vers Opont; à l'Est la Province de Luxembourg; au Sud la Province de Luxembourg; à l'Ouest : la route de Naomé vers Carlsbourg.

- les 02 et 20 octobre 2002
- les 03 et 24 novembre 2002
- les 08 et 29 décembre 2002

Lot n°16 d'une superficie de 405 Ha 88 du territoire communal limité comme suit : au Nord la route Graide-Village vers Porcheresse mais limité à la partie Sud du bois communal de "Grainchy"; à l'Est : la Province de Luxembourg; au Sud la limite Nord du lot n°15; à l'Ouest la limite Est des lots n°13 et 14. (PIRON Louis-Marie)

- les 05 et 06 octobre 2002
- les 02, 03, 23 et 24 novembre 2002
- les 15 et 22 décembre 2002

Lot n°17 d'une superficie de 261 Ha 59 du territoire communal limité comme suit : au Nord la Province de Luxembourg; à l'Est la Province de Luxembourg; au Sud la limite Nord du lot n°16; à l'Ouest : la route Graide-Village vers Gembes jusqu'au carrefour de la route conduisant à la ferme de "Lavrinchenet", puis limite Ouest du bois communal de Bièvre. ("Massoquay et Birgeai").

- les 04 et 26 octobre 2002
- les 09 et 29 novembre 2002
- les 14 et 28 décembre 2002

Lot n°18 d'une superficie de 400 Ha 36 du territoire communal limité comme suit : au Nord la Province de Luxembourg; à l'Est la limite Ouest du lot n°17; au Sud l'ancien chemin de Gedinne allant à Graide Village vers le Pont Mack jusque la limite des anciens territoires communaux de Bièvre et de Graide; à l'Ouest la limite des anciens territoires communaux de Bièvre et de Graide. (BEKKENS et GEELISSEN)

- les 05, 06, 19 et 27 octobre 2002
- les 10, 23 et 30 novembre 2002
- le 21 décembre 2002

Lot n°19 d'une superficie de 105 Ha 77 du territoire communal limité comme suit : au Nord le territoire communal de Gedinne et la limite du territoire communal boisé de Bièvre ("Proigy") avec les bois privés; à l'Est la Province de Luxembourg et la limite Ouest du lot n°18; au Sud la limite Est du lot n°11; à l'Ouest la limite Est du lot n°11. (WARMOES Peter)

- les 01 et 27 octobre 2002
- les 10 et 25 novembre 2002
- les 08 et 27 décembre 2002

CANTONNEMENT DE BEAURAING

Lot n°20 d'une superficie de 129 Ha 90 du territoire communal limité comme suit :

Gros-Bois de Bièvre Sud et Tahan

A) Gros-Bois de Bièvre Sud : 91 Ha 70, au Nord Route n°835 de Gribelle à Haut-Fays; à l'Est Province de Luxembourg - Commune de Haut-Fays et les plaines devant le bois; au Sud Province de Luxembourg et les bois privés "de la Dulette"; à l'Ouest bois communaux de Gedinne - Section Patignies (DE COSTER Georges)

B) Tahan (2 morceaux) : 38 Ha 20

1) Tahan 1 : surface 29 Ha 22, au Nord Bois communaux de Gedinne - Section Patignies; à l'Est bois communaux de Gedinne - Section Patignies - Ligne de chemin de fer Dinant à Bertrix; au Sud les lotissements de la gare de Gedinne; à l'Ouest route n°95 de Dinant à Bouillon

2) Tahan 2 : surface 8 Ha 98, au Nord bois communaux de Gedinne - Section Gedinne; à l'Est bois privé de "L'Anglais"; au Sud bois privé de "L'Anglais"; au Nord-Ouest route n°952 de la Gare de Gedinne à Haut-Fays

- les 16 et 17 octobre 2002

- les 07, 08, 29 et 30 novembre 2002

- les 28 et 29 décembre 2002

Lot n°21 d'une superficie de 115 Ha 77 du territoire communal limité comme suit : Gros-Bois de Bièvre Nord, au Nord de la Province de Luxembourg et la commune de Haut-Fays; à l'Est Province de Luxembourg et la commune de Haut-Fays; au Sud route n°835 de Gribelle à Haut-Fays; à l'Ouest bois communaux de Gedinne - Sections de Malvoisin et Patignies.

- les 16 et 17 octobre 2002

- les 07, 08, 29 et 30 novembre 2002

- les 28 et 29 décembre 2002

LES HABITANTS, TOURISTES ET TRAVAILLEURS FORESTIERS SONT PRIÉS DE NE PAS SE RENDRE DANS LES FORETS AUX DATES PRÉCITÉES.

AFIN D'ÉVITER TOUT ACCIDENT, LES INTÉRESSÉS SONT PRIÉS DE RESPECTER SCRUPULEUSEMENT CET AVIS.

Le Bourgmestre,
David CLARINVAL